

Demande déposée le 05/10/2026		N° DP 068 302 26 00036 M01	
Par :	EDF SOLUTIONS SOLAIRES		
Demeurant à :	12 rue Isaac Newton 31830 PLAISANCE DU TOUCH	Surface de plancher:	m ²
Sur un terrain sis à :	2 Rue de la Baronne d'Oberkirch 68520 Schweighouse-Thann 302 01 149		
Nature des Travaux :	Modification calepinage Installation photovoltaïque		

Le Maire de la Ville de Schweighouse-Thann

VU la déclaration préalable présentée le 05/10/2026 par EDF SOLUTIONS SOLAIRES,

VU l'objet de la déclaration :

- pour la modification du calepinage - installation photovoltaïque ;
- sur un terrain situé 2 Rue de la Baronne d'Oberkirch ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU l'affichage en mairie en date du 06.10.2026 de l'avis de dépôt,

VU le PLU approuvé le 04.07.2017, modifié le 12.12.2019,

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

Fait à Schweighouse-Thann, le

07 OCT. 2026

Bruno DESFORGET.
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué



Si votre projet comporte un volet démolition, en application de l'article R.452-1 du code de l'urbanisme, vous ne pouvez pas entreprendre les travaux de démolition avant la fin d'un délai de 15 jours à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :

- Soit la date à laquelle vous avez reçu notification du présent arrêté
- Soit la date de transmission de cet arrêté au préfet.